

Un an après la mise en œuvre de la Loi NOTRe, qui a redessiné les contours de la Communauté d'agglomération, les 95 élus du Conseil communautaire ont travaillé pour bâtir un projet de territoire. Un travail de fond a été réalisé tout au long de ces derniers mois pour construire l'avenir sur des bases solides, à travers une vision cohérente et durable de l'aménagement de son nouveau territoire. Le projet de territoire vise à confirmer son champ d'actions et ses compétences, pour être au plus près des attentes de ses habitants.

L'Agglo en chiffres :

73

communes

82 000

habitants

95

conseillers communautaires

## PROJET DE territoire

L'ÉNERGIE ET L'AUDACE POUR RÉUSSIR



### LES COMPÉTENCES EXERCÉES :

- **compétences obligatoires :** développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets.

- **compétences optionnelles :** création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (éclairage publics et feux tricolores, mobilier urbain, accessibilité...), création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, gestion de

l'eau et de l'assainissement, environnement (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise d'énergie), construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.